

Monsieur le Président
Monsieur le secrétaire
CPPNI de la branche des LBM
11 rue de Fleurus
75006 Paris

Paris, le 03 mars 2022
N/ ref : ER/22-28/KR

Courrier RAR n°1A 186 369 3390 6

3.

Messieurs,

Depuis le début de la pandémie, les salarié.es des laboratoires d'analyse médicale extrahospitalière ont prouvé leur adaptabilité et leur engagement. Force est de constater que les employeurs, à fortiori leur chambre patronale, ne souhaitent pas reconnaître à leur juste valeur les salarié.es qui depuis plus de 2 ans contribuent à l'enrichissement des actionnaires dans des conditions d'exercice qui n'ont plus rien de supportables.

Les chiffres d'affaires des entreprises de ce secteur sont en exponentielle augmentation. Pour la CFDT santé-sociaux, ces bénéfices générés grâce à la solidarité nationale doivent faire l'objet d'une redistribution équitable à tous les niveaux des entreprises.

Pour la CFDT santé-sociaux, cela passe par :

- La rénovation de la classification. Pour rappel, la dernière rénovation date de 1978,
- Une augmentation de salaire de 15 % pour le 1^{er} coefficient avec le maintien des écarts avec les coefficients suivants,
- La négociation d'un accord de branche sur la qualité de vie au travail qui prend en compte la pénibilité,
- Une étude sur les conséquences de la déréglementation du temps de travail lié à l'état d'urgence sanitaire.

Votre attitude, malheureusement habituelle, au sein de la CPPNI qui consiste à traiter avec mépris les revendications des organisations syndicales comme les salarié.es de vos entreprises est insupportable.

C'est pour cela que la CFDT santé-sociaux appelle les salarié.es des laboratoires d'analyse médicale extrahospitalière à une journée de grève le 8 mars 2022.

Nous vous rappelons que le droit de grève est un droit fondamental reconnu par l'alinéa 7 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et que tout.e salarié.e peut utiliser son droit de grève lorsqu'un appel est lancé au niveau national.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Evelyne RESCANIÈRES
Secrétaire générale

Copie à :

- Monsieur François Blanchecotte, Président du Syndicat Des Biologistes (SDB) :
11 rue de Fleurus 75006 Paris
- Monsieur Jean-François Azoulay, Président du Syndicat National des Médecins Biologistes (SNMB) :
133 boulevard de Montparnasse 75006 Paris
- Monsieur Jean Philipp, Président du Syndicat des Laboratoires de Biologie Clinique (SLBC) :
6 Place de la Madeleine 75008 Paris
- Monsieur Lionel Barrand, Président du syndicat « Les Biologistes Médicaux »:
18 rue des Kingersheim 68270 Wittenheim